



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 15 DECEMBRE 2025**

**Nombre de membres :**

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseillers : 29</b> | L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du neuf décembre deux mil vingt-cinq. |
| <b>Présents : 20</b>    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Excusé : 8</b>       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Pouvoirs : 8</b>     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

**Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Sophie LAMBERT, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

**Excusés avec pouvoir :**

Madame Marie-Aude PEZERIL a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO  
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT  
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

**Absents :**

Monsieur Lucas GILLY

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine STEKELOROM.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 15 DECEMBRE 2025**

**DCM N°2025-69 - Commande publique - Avenant n° 1 au MAPA 2024-05 « travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place neuve – renaturation du centre historique – Lot 3 : Eclairage » attribué à la société Lumilec**

**Rapporteur : Antoine BRUNO**

Il est expliqué que dans le cadre de la réalisation des travaux de végétalisation et de réaménagement apaisé de la place Neuve, des adaptations techniques ont été nécessaires en cours d'exécution, entraînant des prestations supplémentaires.

Ces modifications concernent pour le lot n°3 - Eclairage :

- Une plus-value pour les réseaux de l'alimentation électrique de la fontaine (+2 855 € HT)
- Une plus-value pour la modification des équipements d'éclairage et de mise en lumière des arbres (+9 185 € HT)
- Une plus-value pour la mise en place d'une borne semi-automatique supplémentaire (+4 650 € HT)

Ces ajustements sont validés par le groupement de maîtrise d'œuvre LADANUM/LEI/PLO dans le cadre d'un avenant qui est soumis au vote du conseil municipal.

L'avenant joint en annexe de la présente délibération rappelle les éléments suivants :

Le montant initial du marché était de 268 240,00 € HT.

L'avenant n°1 entraîne une plus-value de 16 690,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 284 930,00 € HT (soit 341 916,00 € TTC).

Le total de cet avenant entraîne une hausse du coût des travaux sur le lot n°3 de 6 % qui est soumis au vote du conseil municipal,

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération 2025-02 du 13 janvier 2025 relative à l'attribution du marché public de travaux MAPA 2024-05 « Travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place Neuve - Renaturation du centre historique » ;





# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 15 DECEMBRE 2025**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 au MAPA 2024-05 « Travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place neuve – renaturation du centre historique – Lot 3 : éclairage », à conclure avec la société Lumilec tel que présenté en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**Le secrétaire de séance,  
Catherine Stekelorom**

**Vincent Goyet  
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts**

